

---

**Congrès du travail du Canada**  
**DÉCLARATION AU SUJET D'HAÏTI**  
**Le 1<sup>er</sup> avril 2004**

---

Au cours des derniers mois, à l'instar d'un grand nombre de groupes de défense des droits de la personne et d'organismes internationaux, le *Congrès du travail du Canada* a suivi avec beaucoup d'inquiétude les événements qui ont mené au changement de régime en Haïti, alors qu'une fois de plus, le peuple haïtien était privé de son droit à l'autodétermination.

La corruption et la violence ont été omniprésentes depuis une dizaine d'années en Haïti. Le gouvernement des États-Unis a joué un rôle important pour tenter d'influencer le processus politique interne, en adoptant des mesures semblables à celles qu'il a mises en oeuvre dans de nombreux autres pays des Amériques. Ces mesures comprenaient des tentatives d'organiser, de financer et d'équiper des secteurs ayant une vision politique conservatrice, afin de faire opposition au programme populiste radical défendu par le président Aristide lors de sa première accession au pouvoir. Les États-Unis ont également utilisé leur influence au sein des institutions financières internationales pour bloquer l'aide financière et imposer des politiques néo-libérales. Toutes ces mesures ont sapé le processus démocratique et alimenté l'instabilité sociale et l'effondrement économique du pays.

Human Rights Watch, Amnistie Internationale ainsi que d'autres organismes de défense des droits de la personne ont documenté en profondeur le fait que le président Aristide exerçait de plus en plus un pouvoir arbitraire, en procédant notamment à la dissolution du Parlement, en s'entourant de fonctionnaires corrompus et en s'appuyant sur des voyous armés, connus sous le nom de « chimères », pour intimider ceux qui s'opposaient à ses politiques. Il a sans cesse reporté la mise en oeuvre des mesures que l'Organisation des états américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) lui avaient demandé de prendre concernant le respect des droits de la personne et la tenue d'élections parlementaires, ce qui a contribué à créer les conditions permettant de rendre le pays ingouvernable et de faire éclater la révolte.

De nombreux anciens partisans d'Aristide ont graduellement constitué un mouvement d'opposition légitime, non armé et pacifique de la société civile, comprenant le mouvement paysan, des syndicats, des organisations féminines, des groupes de défense des droits de la personne et des médias indépendants. Cette opposition pacifique a demandé la démission d'Aristide. Elle a proposé la mise en place d'un processus transitoire de gouvernance jusqu'à ce que des élections puissent être organisées. En février, les protestations de cette opposition ont finalement contribué à paralyser le pays. La répression a été dure et l'anarchie régnait partout. C'est à ce moment-là qu'une poignée de rebelles opportunistes, regroupant d'anciens membres des chimères, des criminels, des anciens soldats et des policiers corrompus, a franchi la frontière en provenance de la République dominicaine et a commencé à occuper et à opprimer les habitants des villages et des villes situés dans le nord du pays, puis d'autres ont surgit au sud du pays, dans la ville de Cap-Haïtien.

Reflétant l'inquiétude qui régnait alors au sujet de violations des droits fondamentaux des travailleurs, la *Confédération internationale des syndicats libres* (CISL) a envoyé une mission en Haïti à la mi-février, afin d'évaluer la situation sur place (l'ancien président de la *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec*, Fernand Daoust, faisait partie de la délégation). La mission est arrivée à la conclusion que le mouvement syndical était durement touché par la répression, l'ingérence de l'État et le marasme économique. Parmi les recommandations formulées par la mission figurent celle de consolider la solidarité internationale, y compris le soutien concret au renforcement des capacités. (Voir le rapport à l'adresse : [www.icftu.org](http://www.icftu.org) ; chercher « Haïti » sur le site en français.)

Le 28 février, au vu de la violence sans frein et de l'anarchie croissante, il était clair qu'il ne restait que peu d'options au président Aristide. Des *Marines* américains sont entrés dans le palais présidentiel et à 6 h 30, le matin du 29 février, ils ont sorti le président du pays, à bord d'un avion de l'armée américaine qui l'attendait et l'a emmené en République centrafricaine. Dans les jours qui ont suivi, la violence s'est aggravée. D'une part, les partisans armés d'Aristide, les « chimères », se sont livrés à des tueries et à des saccages dans la capitale. D'autre part, les soit-disantes « forces rebelles » sont entrées dans la capitale et ont refusé de déposer les armes. Pris entre les feux croisés des belligérants, les habitants de la ville et les partisans de l'opposition pacifique ont dû se terrer chez eux, sans vivres ni électricité.

Seule une enquête approfondie permettra de connaître la vérité sur le départ d'Aristide. Néanmoins, et considérant la *clause sur la démocratie* de l'Organisation des états américains (adoptée à l'unanimité, à Québec, par trente-quatre chefs de gouvernement des Amériques), l'intervention militaire et le rôle qu'ont joué dans son exil les gouvernements des États-Unis, de la France et, apparemment, du Canada, doivent être condamnés dans les termes les plus énergiques par toutes les forces démocratiques.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est enfin réuni dans la soirée du 29 février et a demandé à une force multilatérale provisoire de rétablir la paix et la sécurité en Haïti et de poursuivre le processus politique interrompu avant l'exil forcé d'Aristide. Un président intérimaire a pris la place de l'ancien président, comme le prévoit la Constitution. On a immédiatement mis en place une structure tripartite formée de représentants de l'opposition pacifique, du parti Lavalas d'Aristide et de la mission internationale des Nations unies. Cette structure a ensuite désigné les membres d'un *Conseil des Sages*, composé de sept personnes, dont un représentant du parti Lavalas. Le Conseil, formé le 5 mars, a désigné un premier ministre le 11 mars, en la personne de Gérard Latortue.

Le 16 mars, le nouveau premier ministre annonçait la composition d'un *gouvernement de transition*. Celui-ci est formé de technocrates plutôt que de représentants des forces politiques qui sont au coeur du conflit. Seul le temps dira si ce choix aidera ou nuira au gouvernement intérimaire dans l'accomplissement de ses responsabilités, en ce qui concerne la création des conditions nécessaires au retour de la paix et de la sécurité, à la distribution de l'aide humanitaire, à la promotion de la reconstruction des institutions démocratiques et à la tenue d'élections libres et équitables dans un délai acceptable à toutes les forces pacifiques et démocratiques d'Haïti.

Au coeur de la situation chaotique décrite précédemment, le groupe de soutien haïtien Batay Ouvriye a fait état d'une sérieuse violation des droits des travailleurs par l'armée

« rebelle » qui avançait depuis le nord du pays. Le 2 mars, trente-quatre travailleurs syndiqués de l'usine Grupo M, située dans la zone franche industrielle de Codevi à Ouanaminthe (à la frontière avec la République dominicaine) ont été congédiés illégalement, et plusieurs d'entre eux ont été malmenés par des membres de l'armée dominicaine. Le lendemain, des travailleurs qui protestaient contre ces licenciements ont été brutalisés à leur tour par des membres de l'« armée rebelle », qui les ont harcelés et menacés et les ont forcés à retourner au travail. Certains des rebelles auraient apparemment avoué plus tard que la direction de l'usine les avait contacté la veille pour leur dire que les travailleurs allaient « causer des difficultés » sur les lieux de travail (Maquila Solidarity Network, 12 mars 2004, [www.maquilasolidarity.org](http://www.maquilasolidarity.org)).

Le 27 mars, une réunion au sommet des dirigeants des quinze pays qui forment la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont reporté la reconnaissance du gouvernement provisoire d'Haïti jusqu'à la réunion de juin de l'organisme et ont réitéré les appels en faveur de la tenue d'une enquête par l'ONU sur le départ forcé d'Aristide. Les chefs de gouvernement de la CARICOM ont également réaffirmé leur engagement à l'égard de la population haïtienne et de son bien-être socio-économique. Ils ont souligné l'importance de tenir des élections libres et équitables pour assurer le retour à la démocratie constitutionnelle dans un laps de temps acceptable. « Un aspect déterminant d'un tel processus est qu'il doit permettre la tenue d'activités politiques normales », ont déclaré ces chefs de gouvernement. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet de la persistance de l'instabilité, de l'insécurité, de la violence et de la violation des droits de la personne en Haïti.

Compte tenu de ce qui précède, le Congrès du travail du Canada demande au gouvernement canadien de :

1. donner un compte rendu complet et transparent de son rôle et de sa participation dans les événements qui se sont déroulés récemment en Haïti;
2. faire connaître publiquement son opposition à l'exil illégal de l'ancien président, Jean-Bertrand Aristide;
3. faire en sorte que la priorité de la force multilatérale provisoire soit de protéger l'ensemble de la population haïtienne, tant à Port-au-Prince que dans les régions, contre tous les groupes armés illégaux (les chimères et les soi-disant rebels) et de procéder immédiatement au désarmement de tous ces groupes;
4. intensifier l'aide humanitaire, dans un effort commun avec l'OEA, l'ONU et toutes les organisations haïtiennes qui sont en mesure de contribuer au bien-être et à l'intérêt public;
5. soutenir le processus institutionnel qui se déroule actuellement et aider le *Conseil des Sages*, le nouveau premier ministre et le gouvernement de transition qui doivent être engagés et habilités à tenir des élections libres et équitables dans des délais raisonnables;

6. protéger les droits de la personne et les défenseurs de ces droits, en particulier le droit à la vie et à l'intégrité physique, et faire respecter les libertés d'association et d'expression dont dépendent les droits des travailleurs et les droits des médias;
7. s'engager à fournir une aide au développement qui soit significative et à long terme, pour :
  - a) créer un État de droit, avec des mesures adéquates contre la corruption et les violations des droits de la personne;
  - b) reconstruire les infrastructures nationales, y compris les systèmes hydrauliques, sanitaires, de santé, d'éducation, d'électricité, de transport et de télécommunication;
  - c) mettre un terme aux politiques d'ajustement structurel et aux efforts d'institutions mondiales visant à réduire le rôle et les capacités de l'État dans la réalisation de la justice sociale et du développement économique;
  - d) favoriser en Haïti un développement économique et social véritable et durable.
8. soutenir l'appel lancé par la CARICOM en faveur de la tenue d'une enquête par l'ONU.

En notre qualité de représentants de travailleurs du Canada, nous nous engageons à :

1. continuer de surveiller le respect des droits des travailleurs et d'autres droits de la personne, y compris dans les zones franches industrielles, ainsi que tous les développements politiques et institutionnels menant à la tenue d'élections libres et équitables;
2. rappeler à tout futur gouvernement d'Haïti ses obligations (telles que décrites dans la plainte soumise en janvier de cette année à l'Organisation internationale du travail), afin qu'il offre des garanties claires concernant le respect des droits du travail et des droits de la personne;
3. exercer des pressions sur notre gouvernement ainsi que sur les institutions internationales, pour faire en sorte que les réformes et les conditions néo-libérales imposées à Haïti par le passé ne puissent plus faire obstacle sur la voie difficile qui mène à la démocratie et au développement durable;
4. soutenir le mouvement syndical d'Haïti dans les efforts qu'il déploie en matière de coordination, de collaboration et de renforcement des capacités pour l'unité dans l'action.

Aider les Haïtiens à construire la paix, la démocratie et le développement doit être une priorité pour chacun de nous au pays ainsi que dans toute la communauté internationale.

**Kenneth V. Georgetti,  
président**